



Prelevements indivision pret hypothecaire

Par AN93

Bonjour

dans le cadre d'un partage amiable de succession il m'est demandé de racheter la part de co héritiers sur un bien dans l'attente de la vente d'autres biens

dans le cadre d un credit relais dont les frais et les taxes de partage seont répartis IN FINE, il me semble que le notaire me défavorise : les mensualités du pret seront à ma charge et les comptes faits à la vente des biens

meme si les co héritiers rembourseront leur part de frais dont la taxe de partage (mais au bout de 12 ou 24 mois)

je ne veux pas m'amputer de revenus mensuels

- est-il possible dans un pret relais de faire prélever par l'organisme de prêt les mensualités sur le compte de l'indivision (qui perçoit des loyers)

- ou est il envisageable que moi je fasse un prélèvement automatique sur ce compte d'indivision pour réapprovisionner mon compte personnel

remerciements et cordialement